

Rappel du dispositif « Argent de Poche »

Pour qui ?

- Les jeunes de 14-15 ans soumis à des conditions et à une étude de dossier
- Les jeunes de 16 ans révolu et jusqu'à la veille de leur 18 ans, qui habitent La Bouëxière

Quand ?

Toutes les vacances, sauf celles de Noël.

Où ?

Au sein des services municipaux.

Avec qui ?

Les agents communaux des services concernés par les missions proposées.

Pour faire quoi ?

Le désherbage, du ponçage et de la peinture, l'entretien de locaux, du rangement, de l'archivage...

Pour quelle durée ?

Les missions sont proposées sur des demi-journées de 3h.

Les demi-journées sont réparties sur l'ensemble des participants, en fonction des besoins des services.

Leur nombre est donc variable d'une année à l'autre.

Combien ?

Chaque demi-journée est rémunérée 15€.

Règles à respecter



- Dans le cadre de ce dispositif un travail sérieux est attendu
 - Il faut avoir une tenue adaptée à la mission et au lieu de travail
 - **Pas de téléphone portable**
 - Être discret
 - Venir chercher son règlement en temps et en heure, soit chaque vendredi à partir de 14h en mairie, auprès de la comptable.
- En cas d'impossibilité me contacter pour trouver une solution.**

Pour toutes informations contacter Ludivine DANIEL :

jeunesse@mairie-labouexiere.fr - 06 43 85 79 86



Candidature "Argent de Poche"

A retourner en mairie au plus tard le **Samedi 14 janvier 2023**

Nom :

Prénom :

Tel portable : **Celui du jeune IMPERATIVEMENT**

Email : **Celui du jeune IMPERATIVEMENT**

Pour des raisons d'efficacité, il n'y a plus d'inscription à la journée.
Merci d'indiquer dans les tableaux ci-dessous **vos disponibilités à la semaine**, en cochant les cases correspondantes.

A noter : Ce n'est parce que tu es disponible, qu'une demi-journée te sera forcément attribuée.

Vacances d'hiver	Dispo
Du 13 au 17 février 2023	
Du 20 au 24 février 2023	

Vacances de printemps	Dispo
Du 17 au 21 avril 2023	
Du 24 au 28 avril 2023	

Vos disponibilités pour les vacances d'été seront demandées en mai et juin.
Le dossier d'inscription donné en janvier restera valable

IMPORTANT



- Tout document renvoyé après le **samedi 14 janvier** ne sera pas pris en compte.
- **Signaler tout changement** (disponibilités, coordonnées)
- Les informations, affections et changements seront envoyés par email, il faut donc consulter ta **MESSAGERIE REGULIEREMENT** !

Nom :

Prénom :

Sexe (cochez) : ☐ M ☐ F

Date de naissance :/...../.....

Adresse :

.....

Téléphone : 02 /...../...../...../..... **Portable du jeune obligatoire** :/...../...../...../.....Email **obligatoire pour recevoir les affectations** :

Les vaccins obligatoires sont-ils à jour ? OUI – NON

Nom du médecin traitant et n° de tel :

Personne à prévenir en cas d'urgence : Nom :

Téléphone : 02 /...../...../...../..... **Portable** :...../...../...../...../.....

Situation (cochez) :

☐ Lycéen(ne). Précisez l'établissement :☐ Etudiant(e). Précisez l'établissement :☐ Demandeur d'emploi.☐ Autre précisez :

Pièces à joindre :

- Photocopie d'une pièce d'identité
- Justificatif de domicile
- Photocopie de l'attestation d'assuré social
- **Charte d'engagement signée**
- Attestation d'assurance responsabilité civile
- Autorisation parentale (pour les mineurs)

Pour les majeurs, autorisation « droit d'image » à signer

Dans le cadre du dispositif « Argent de poche », des photos ou des reportages peuvent être réalisés. Ces supports sont susceptibles d'être utilisés pour faire connaître le dispositif, non à des fins commerciales.

☐ Autorise les prises de vue☐ Refuse les prises de vue

Fait à La Bouëxière,
le

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

PHOTO
D'IDENTITE
(Facultative)

Pour les mineurs, à faire remplir **impérativement** par le tuteur légal.
En cas d'absence de cette autorisation, le dossier ne sera pas accepté.

AUTORISATION PARENTALE

Madame, Monsieur , en qualité de tuteur légal, après avoir pris connaissance des points suivants :

- ⇒ La commune de La Bouëxière ne sera en aucun cas réputé employeur des jeunes participants à l'opération « Argent de poche ». En aucun cas la bourse versée pour la participation à l'activité « Argent de poche » ne pourra avoir équivalent de salaire,
- ⇒ Les jeunes entrant dans le dispositif devront bénéficier d'une couverture sociale en leur nom ou sous couvert de leur tuteur. Une attestation apportant la preuve de la présente couverture sociale sera demandée lors de l'inscription du jeune dans l'opération. Si le jeune est amené à se blesser lui-même, soit au cours de l'activité, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale,
- ⇒ La commune de La Bouëxière s'engage à souscrire auprès d'une Compagnie notoirement solvable un contrat d'assurance « responsabilité civile » liés à cette activité couvrant l'ensemble des dommages pouvant être occasionnés et accidents pouvant survenir à un tiers dans le cadre du déroulement des chantiers. Tous les participants sont tiers, les uns par rapport aux autres.

ainsi que de la charte à laquelle ma fille – mon fils* s'engage (* rayer la mention inutile):

J'autorise mon enfant :

PRENOM :

NOM :

à participer au dispositif « Argent de poche ».

Dans le cadre des chantiers « Argent de poche », des photos ou des reportages peuvent être réalisés. Ces supports sont susceptibles d'être utilisés pour faire connaître le dispositif, non à des fins commerciales.

☐ Autorise les prises de vue de mon enfant.☐ Refuse les prises de vue de mon enfant.

Fait à La Bouëxière
le

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »